



MANAGEMENT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET REGULATION DE LA PROPAGANDE HOUPHOUËTISTE DES QUOTIDIENS D'INFORMATIONS GENERALES

N'GUESSAN Djemis Jean Elvis Ghislain

Socioanthropologue - Enseignant-chercheur - Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Résumé

Cet article explore le management de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houphouëtiste des quotidiens d'informations générales ivoiriens. Dans ce sens, les outils mobilisés pour la collecte des données sont : la technique d'échantillonnage par choix raisonné, le guide d'entretien semi-directif. Ces outils ont favorisé les échanges avec un responsable de l'autorité nationale de la presse (ANP). L'analyse et l'interprétation des données ont été réalisées à l'aide de l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg, l'analyse de contenu thématique et la méthode compréhensive de Max Weber. A l'issue des échanges, il en ressort que l'autorité nationale de la presse n'a pas encore intégré les outils de l'intelligence artificielle dans son mode de fonctionnement. Par conséquent, elle a opté pour une approche managériale par le bas. A cet effet, les innovations managériales résultent du renforcement des capacités et la sensibilisation des journalistes sur les risques encourus par les outils de l'intelligence artificielle. Enfin, les usages de l'intelligence artificielle sont plutôt orientés vers une approche éthique recommandée par l'autorité nationale de la presse.

Mots-clés : intelligence artificielle, presse écrite, régulation, propagande houphouëtiste

Abstract

This article explores the management of artificial intelligence in the regulation of Houphouëtist propaganda in Ivorian general news dailies. In this sense, the tools used for data collection are: the sampling technique by reasoned choice, the semi-directive interview guide. These tools encouraged discussions with a manager from the national press authority (ANP). The analysis and interpretation of the data were carried out using the strategic

analysis of Crozier and Friedberg, thematic content analysis and the comprehensive method of Max Weber. At the end of the discussions, it emerged that the national press authority has not yet integrated artificial intelligence tools into its mode of operation. Therefore, it opted for a managerial approach from below. To this end, managerial innovations result from capacity building and raising journalists' awareness of the risks incurred by artificial intelligence tools. Finally, the uses of artificial intelligence are more oriented towards an ethical approach recommended by the national press authority.

Keywords: artificial intelligence, written press, regulation, Houphouëtist propaganda

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.15197419>

1 Introduction

L'avènement du numérique, puis de l'intelligence artificielle (IA), reconfigure les pratiques journalistiques et le fonctionnement des médias d'information. C'est dans cette optique que l'analyse prédictive, l'automatisation robotique et l'utilisation de l'IA se répandent dans ce secteur. Pour aborder ces changements qui ont un impact indéniable dans ce secteur, l'État ivoirien a procédé à une révision du cadre juridique de la presse et de la communication médiatique. Cette révision a favorisé le renforcement des pouvoirs de l'autorité de régulation qu'est l'Autorité nationale de la Presse (ANP) (Source: revue documentaire, 2025).

L'adoption des technologies de l'intelligence artificielle par les organes de presse a favorisé également le renforcement des capacités des acteurs de la presse par l'ANP, ses partenaires et l'Etat de Côte d'Ivoire.

C'est ainsi qu'entre 2019 et 2024, l'Autorité Nationale de la Presse (ANP) a organisé plusieurs formations à l'endroit des acteurs de la presse. Parmi celles-ci, on a un séminaire de renforcement des capacités à l'intention des assistants de monitoring sur le thème : « Les technologies de l'information appliquées à la régulation de la presse numérique »¹. Les formations à l'endroit des acteurs de la presse ont pris la forme d'une activité régulière dénommée « ANP Academy », depuis 2021. A ce jour, l'on dénombre environ une trentaine de session de formation organisée par l'ANP, à l'endroit de ceux-ci (Source: rapport ANP, 2019-2024).

¹ Cette formation a e lieu du 29 avril au 03 mai 2019, l'ANP, en collaboration avec la Direction de l'Information et Traces Technologiques (DITT). Le séminaire qui s'est déroulé à la salle de conférence de l'ANP, avait pour objectif général d'outiller les assistants de monitoring de l'ANP à l'usage des rudiments techniques informatiques, dans le cadre du monitoring des productions d'informations numériques.

Relativement à l'Etat de Côte d'Ivoire, il s'agit de l'adoption de la loi n°2022-978 du 20 décembre 2022 modifiant la loi n°2017-867 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la presse. Les articles ayant fait l'objet de modification sont les suivants : 6, 9, 13, 18, 22, 26, 31, 53, 54, 65, 66, 67, 68, 69, 80 et 102 de la loi n° 2017-867 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la presse. Ce nouveau régime juridique de la presse vise à prendre en compte l'entière des productions d'informations numériques qui ne cessent de se diversifier et d'utiliser de nouveaux modes de collecte et de diffusion de l'information qui échappaient au contrôle de l'organe de régulation (Source: loi sur la presse, 2022).

Par ailleurs, l'intelligence artificielle est également prisée par certains acteurs de la presse. Ce sont: les entreprises de presse en ligne et le Réseau des Professionnels de la Presse en Ligne de Côte d'Ivoire (REPRELCI).

Eneffet, les outils de l'intelligence artificielle n'étant pas encore exhaustif, demeurent l'apanage de certains journalistes-rédacteurs notamment ceux de la presse en ligne (Wally Karim, 2023). D'après les statistiques fournies par l'ANP, on dénombre une quarantaine d'entreprises de presse numériques ivoiriennes (Source: ANP, 2024). A cet égard, le traitement et les commentaires de l'actualité à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle concourent à la floraison de fake news ou infox diffusées aussi bien par les médias traditionnels en ligne que sur les réseaux socionumériques (DJE BI K. A., 2024).

Dans le même ordre d'idées, le réseau ivoirien des professionnels de la presse en ligne de Côte d'Ivoire (REPPRELCI)² a initié le projet ivoirecovid19check.com, à l'effet de contribuer spécifiquement à la lutte contre la propagation des fausses informations sur la pandémie de la Covid-19³. Aussi, une vingtaine de participants ont été réunis à l'International Hôtel de Grand-Bassam, à l'invitation du REPPRELCI et de son partenaire le Forum Information et Démocratie, pour débattre des enjeux du développement des systèmes d'Intelligence Artificielle et leurs impacts sur l'information⁴. Dans le même ordre d'idées, à l'initiative du

² Le REPPRELCI est une association de journalistes fondée en 2006 à Abidjan et regroupant les acteurs participant à la production de l'information en ligne en Côte d'Ivoire. Elle a pour mission principale la promotion et le développement de la presse en ligne en Côte d'Ivoire et des métiers s'y rattachant.

³ Il a été réalisé de mai à juillet 2020 avec l'appui financier du bureau de l'UNESCO d'Abidjan et le partenariat technique de l'agence de presse africaine APA news, Abidjan.net et des rédactions membres du REPPRELCI.

⁴ Ce 20 avril 2024, le REPRELCI et son partenaire ont organisé des échanges autour du thème « l'IA comme bien public : garantir un contrôle démocratique de l'IA dans l'espace informationnel ».

réseau des professionnels de la presse en ligne de Côte d'Ivoire (REPRELCI) et du soutien financier du Forum Information et Démocratie, les acteurs de la presse en ligne ont adopté, à Dabou, une charte visant à encadrer l'utilisation des outils de l'intelligence artificielle⁵.

En dépit de la diversité des approches managériales de l'intelligence artificielle dans la propagande houphouëtiste de la presse imprimée et en ligne, on observe une appropriation de l'intelligence artificielle dans la régulation de cette propagande houphouëtiste par l'Autorité Nationale de la Presse. A cet égard, quels sont les enjeux du management de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houphouëtiste des quotidiens d'informations générales ivoiriens par l'Autorité Nationale de la Presse (ANP)? Quelle est l'approche managériale de l'intelligence artificielle convoquée par l'ANP dans la régulation de la propagande houphouëtiste des quotidiens d'informations générales ivoiriens ? Quelles sont les innovations apportées par l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houphouëtiste des quotidiens d'informations générales ivoiriens par l'ANP ? Quels sont les usages de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houphouëtiste des quotidiens d'informations générales ivoiriens ?

Dans une approche qualitative, cette étude analyse l'intégration des outils de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houphouëtiste par l'autorité nationale de la presse. D'où l'hypothèse suivante : l'appropriation du numérique participe à la résilience de la propagande houphouëtiste des organes de presse écrite ivoiriens. Ce travail s'articule autour de quatre grandes parties dont la première expose l'approche conceptuelle. La seconde est relative à la revue critique de la littérature. Dans la troisième partie de cette communication, il s'agit de présenter les méthodes et techniques de collecte, d'analyse et d'interprétation des données. La quatrième partie met en évidence les différents résultats obtenus. Et enfin, la troisième discute des enjeux de l'intelligence artificielle dans la régulation des organes de presse imprimée en Côte d'Ivoire.

⁵ Cet atelier de formation a eu lieu du 21 au 23 mars 2025 à Dabou.

2. Revue de littérature

2.1. les approches du management de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houpouëtiste

Abordant cette thématique, la littérature a permis d'explorer plusieurs sources dont celle de Gueu P. (2012). Dans celle-ci, l'auteur effectue une analyse des différents décrets, lois et ordonnances pris par les autorités publiques en vue d'organiser la liberté de la presse en Côte d'Ivoire. Il identifie une trajectoire avec deux grands moments dans la liberté de la presse en Côte d'Ivoire. La première période qui est celle du parti unique s'étend de 1960 à 1990. Cette période est marquée par la négation totale de la liberté d'expression et d'opinion et une sécheresse législative. Durant cette période, il n'y a pas eu d'autres presses que celles proches du pouvoir et du parti unique. La seconde période qui part de 1990 pour s'achever en 2012 est relative à l'ère du multipartisme. Cette seconde période est marquée par la liberté d'expression et une floraison de titres au niveau de la presse écrite. Il identifie plusieurs acquis durant la deuxième période. Ce sont : une nouvelle loi sur la presse écrite et la loi relative à la communication audiovisuelle. D'une part, ces législations ont favorisé l'instauration du pluralisme de l'expression, la définition d'un statut de journaliste et de professionnel de la communication, la dépenalisation des délits de presse. D'autre part, ces lois ont permis la réorganisation des organes en charge de la régulation des médias. Il s'agit du CNP, de la CNCA et de la HACA. A cela, s'ajoute la création d'un Fonds de Soutien au Développement de la Presse (FSDP). Alors que la liberté de la communication audiovisuelle est proclamée par les textes législatifs, aucune chaîne de télévision privée n'a encore vu le jour en Côte d'Ivoire. Mais au-delà de la réalité sur le terrain, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un arsenal juridique en matière de presse et de communication audiovisuelle.

L'auteur de cette publication décrit les mécanismes institutionnels qui président au contrôle social des médias par l'Etat. Dans cet ordre d'idées, l'auteur aborde un aspect du management de la régulation en relevant la dimension formelle de l'instrumentalisation de la presse nationale. Cependant, celui-ci occulte les mutations opérées dans le domaine de la presse et les nouvelles exigences technologiques avec l'avènement de l'intelligence artificielle. C'est ainsi que la présente analyse décrit les approches du management de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houpouëtiste des quotidiens d'informations générales ivoiriens.

Quant à Yeslem A. (2013), il évalue les codes de l'information dans les Etats membres de l'ISCESCO en Afrique de l'ouest. Pour ce faire, l'auteur étudie quatre Etats que sont le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Nigeria et la Gambie. A ce titre, il examine la conjoncture politique dans ces Etats pour déterminer les fondements juridiques et institutionnels de la liberté de presse. Suite à cela, l'auteur évalue les mesures de protection juridique en matière d'information et de communication, identifie les lacunes et les obstacles à la consolidation de la liberté de presse, d'opinion et d'expression dans cette région du continent africain. En effet, il constate des progrès dans la libéralisation des medias et une amélioration des conditions favorables au développement d'une presse publique et privée. Malgré le caractère aléatoire du pluralisme et des libertés d'information et d'expression, les lois et codes d'information existent, organisent le secteur, réunissent et énoncent un certain nombre de conditions favorables à l'existence de medias écrits et audiovisuels libres et pluralistes. Il ajoute également qu'en plus de leurs insuffisances, les législations ouest-africaines n'ont pas toujours été appliquées. Le pluralisme médiatique, en Afrique de l'ouest, n'a pas été accompagné par une liberté de d'expression acceptée par les institutions démocratiques élues et vécue par les journalistes et les organes d'information et de communication dans la sous-région. En somme, l'auteur soutient que l'exercice du droit d'expression et du pluralisme n'est pas sans risques ni danger pour la carrière et pour la vie des journalistes et les intérêts de leurs employeurs.

Au regard de ce qui précède, l'auteur décrit l'état de la presse en Afrique de l'ouest en mettant l'accent sur les différents mécanismes de régulation étatique. Sous cet angle, les auteurs favorisent une compréhension approfondie du management de la régulation en ce sens qu'ils mettent l'accent sur la dimension étatique. Toutefois, celui-ci occulte l'avènement de l'intelligence artificielle dans l'activité de régulation. Dans ce sens, la présente étude expose quelques aspects du management de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houphouëtiste des journaux ivoiriens.

A la suite de ceux-ci, Waliyu K., dans une contribution scientifique parue en 2017, interroge les différentes politiques visant à professionnaliser la presse écrite ivoirienne depuis 1990. Pour y arriver, il s'intéresse à l'analyse de contenu des publications suivantes : *fraternité matin*, *soir-info*, *le nouveau courrier*, *le patriote*, *nord-sud quotidien*, *notre voie*, *Abidjan.net*, *le nouveau réveil*, *la matinale*, *l'expression*, *mouso d'Afrique*, *le sursaut* et *l'inter*. Pour lui, la multiplication de journaux privés pose le problème du respect des règles éthiques et

déontologiques et le maintien de la cohésion sociale, dans un contexte sociopolitique délétère. D'une part, les pouvoirs publics sont à l'origine de certains dispositifs mis en place pour les obliger à se professionnaliser. Ce sont : l'adoption de lois sur la presse, la création d'organes de régulation, la mise en place d'un fonds d'aide aux médias, l'organisation des états généraux de la presse, le financement des programmes de formation. Ainsi, la première loi portant régime juridique de la presse en Côte d'Ivoire, en 1991 annonce des mesures pour une presse constructive de la démocratie. D'autre part, les acteurs des médias se sont employés à réduire l'emprise étatique avec l'appui technique et financier de certaines organisations non gouvernementales. Leur action a consisté à déployer des mesures en vue de sensibilisation au respect des règles qui régissent leur profession. Ce sont : la création d'associations de journalistes, la naissance d'organe d'autorégulation, l'initiation des séminaires et ateliers de formation des journalistes en activité, la création de prix pour encourager les acteurs des médias au respect des règles éthiques et déontologiques, l'adoption d'une convention collective qui garantit un traitement salarial acceptable. Pour l'auteur, des acquis sont observés dans l'environnement social et professionnel des journalistes, mais des efforts sont davantage nécessaires pour la professionnalisation de la presse ivoirienne.

L'auteur ci-dessus, décrit le dispositif légal qui encadre la régulation des médias en Côte d'Ivoire et le rôle des acteurs que sont l'Etat et les professionnels des médias. Sous cet angle, cette analyse constitue un tremplin pour la compréhension de la présente étude. Cependant, cette source étale une insuffisance quant à au recours aux technologies de l'intelligence dans l'activité de régulation. Toutefois, la perspective analytique expose les approches managériales de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houphouëtiste.

2.2. Les innovations managériales liées à l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houphouëtiste

Relativement à cet axe, Gnonzion C. (2011) étudie l'impact des régimes politiques sur la liberté de la presse en Côte d'Ivoire depuis l'avènement du multipartisme jusqu'à la troisième république. Il relève que la liberté de la presse est un processus historique lié au contexte sociopolitique. Pour lui, cette liberté de la presse est influencée par le cadre de l'expérience du journaliste et l'exercice de la profession de communicateur public. L'auteur constate que la légalisation des nouveaux partis politiques et la pression de la société civile dans le début des

décennies 90, favorise la reconnaissance juridique de la liberté de la presse par une série de lois de 1991. Mais, cette reconnaissance souffrira des peines privatives de liberté pour délits de presse. La deuxième république quant à elle, a encouragé la liberté de la presse par les lois de 2004. Celles-ci entraînent la dépenalisation des délits de presse et posent des bases d'entreprises de presse professionnelles. Toutefois, ces lois naissent dans un contexte de crise politique déclenchée avec la partition du pays. La liberté de la presse se voit fragilisée par ce contexte de guerre civile et elle ne sera effective qu'au retour de la paix et la démocratie. Par ailleurs, le régime politique de la troisième République consacre le retour des peines privatives de libertés malgré les discours politiques en faveur de la liberté de la presse.

L'auteur décrit la dynamique de la régulation de la presse en Côte d'Ivoire depuis 1990 jusqu'à nos jours. Il s'intéresse particulièrement à l'analyse du cadre juridique de cette régulation et de ses implications sur la liberté d'expression des journalistes ivoiriens. Cette source revêt un caractère pertinent dans la mesure où elle présente le régime juridique comme la forme originelle de contrôle social des médias ivoiriens. Aussi, la perspective théorique proposée dans ce cadre s'inscrit dans le prolongement de l'étude du management de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houphouëtiste des journaux ivoiriens. Cependant, l'approche de cet auteur observe un mutisme sur certains acteurs et procédés qui encadrent le contrôle social des journalistes. C'est pourquoi, l'analyse du management de l'intelligence artificielle dans l'activité de régulation qui constitue le projet de cette étude, met davantage en évidence de nouveaux acteurs et divers procédés du contrôle social de la presse écrite ivoirienne.

A la suite de celui-ci, TOPE G. (2015) décrit l'apport du politique dans le développement des médias en Côte d'Ivoire. Selon lui, depuis l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960 jusqu'à nos jours, le développement des médias publics puis privés, a toujours occupé une place importante aux yeux des acteurs politiques qui se sont succédé au pouvoir d'Etat. Pour matérialiser cette importance accordée au développement de ces médias, des moyens matériels appuyés par des cadres législatifs ont régulièrement été mis à la disposition de ces médias par ces acteurs politiques. Il s'agit notamment de la création des médias de service public (Agence ivoirienne de presse (1961), Radiodiffusion télévision ivoirienne (1963) et Fraternité Matin (1964) et de médias privés appartenant soit à des personnes physiques, soit à des personnes morales. Il relève que le cadre juridique de la presse connaît une évolution en fonction des

mutations sociales. C'est à ce titre que particulièrement les textes de 1991, ceux de 2004 ont été adoptés. Ces textes ont prévu l'existence d'organes de régulation (Haute autorité de la communication audiovisuelle, Conseil national de la presse) pour aider à la consolidation de la démocratie dans un pays qui connaît régulièrement des crises politiques importantes. A ces organes de régulation, il faut ajouter aussi un organe de fonds d'aide à la presse (Fonds de soutien et de développement de la presse), qui soutient économiquement les journaux en vue de leur permettre d'être économiquement viables, toujours dans l'esprit de consolider la démocratie.

L'exploration de cette contribution de TOPE s'inscrit dans le prolongement de la présente analyse dans la mesure où elle décrit la mise en place et les mutations survenues dans le développement de la presse en Côte d'Ivoire. Cependant, l'auteur s'intéresse uniquement au cadre juridique et ignore le déploiement de la régulation de la presse écrite. C'est alors que la présente analyse questionne la régulation de la presse écrite au prisme de l'intelligence artificielle.

Aussi, dans une autre contribution scientifique publiée en 2018, Waliyu K. analyse les stratégies de professionnalisation de la presse écrite ivoirienne à travers l'Autorité Nationale de la Presse (ANP) depuis 2004. Il souligne que le processus de professionnalisation des journaux ivoiriens qui débute en 1991 connaît un tournant à la fin de l'année 2004. Celui-ci est relatif au renforcement des pouvoirs disciplinaires de l'ex-Conseil National de la Presse (CNP) désormais appelé Autorité Nationale de la Presse (ANP). Cette instance de régulation prend en compte la légalité de l'entreprise de presse et la conformité du contenu des journaux avec la loi sur la presse. Ces normes utilisées pour réguler la presse ont été élaborées en interne à partir de la loi sur la presse de 2004 et du code de déontologie de 2012. Par conséquent, ce modèle de régulation a permis d'assainir le milieu et de sensibiliser les patrons de presse sur leurs responsabilités au sein dans la société. Toutefois, cette instance ne rencontre pas toujours l'adhésion totale des destinataires qui n'ont pas été associés à leur conception. Dès lors, des sanctions continuent de faire l'objet de suspicion du côté des entreprises de presse proche de l'opposition que sont : *notre voie*, *le temps*, *le nouveau courrier* et *la voie originale*. Pour l'auteur, cette redéfinition du cadre d'exercice du journalisme à travers des règles professionnelles établies de façon unilatérale porte les germes d'une mésentente entre les deux parties que sont l'organe de régulation et les journalistes. C'est pourquoi, il recommande une

vulgarisation de la procédure de contrôle des contenus des journaux pour une régulation consensuelle.

La démarche analytique ci-dessus décrit l'évolution du contexte de la régulation de la presse en Côte d'Ivoire et les obstacles afférents. Dans ce sens, cette démarche aide à la compréhension de l'étude de la partialité des organes de presse écrite en Côte d'Ivoire en décrivant les insuffisances de la régulation étatique. Nonobstant ce cheminement théorique, cette source comprend deux insuffisances notoires. D'abord, l'auteur circonscrit uniquement le contrôle social des journalistes à l'Etat et aux professionnels de la presse. Ensuite, il occulte l'influence des outils de l'intelligence artificielle dans la régulation des journaux. Toutefois, cette perspective théorique relative expose une régulation à partir des outils de l'intelligence artificielle.

2.3. Les usages de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houphouëtiste

SOTINDJO C. P. (2017) présente un état des lieux en matière de régulation des nouveaux médias. Pour l'auteur, les nouveaux médias sont les canaux de diffusion et de communication transitant par Internet. Ce sont : des sites internet des journaux, des WebTV, des blogs, des réseaux sociaux, etc. Il soutient par ailleurs que la régulation des nouveaux médias est devenue problématique au point de susciter des dérives en matière de contenu et les solutions actuellement utilisées par les autorités régionales sont peu adaptées. Il s'agit entre autres du filtrage de certaines applications et la suspension d'Internet dans certaines régions. En somme, l'auteur formule des recommandations à l'endroit des pays (surtout ceux du sud) qui éprouvent des difficultés à réguler cette nouvelle catégorie de médias.

Cette source ci-dessus est un tremplin pour la compréhension des usages de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande dans la mesure où elle expose les diverses atteintes à l'éthique et à la déontologie des entreprises de presse et l'incapacité du régulateur à y faire face. Cependant, cette étude reste tributaire des organes de presse. C'est pourquoi, la perspective actuelle s'attèle à observer cette situation au niveau du régulateur en contexte ivoirien.

MDAARY S. (2024) s'appuie sur la vision dynamique des capacités et sur les études disponibles sur l'IA pour étudier les effets de l'assimilation de l'IA sur les performances organisationnelle. En se basant, sur une méthodologie qui s'appuie sur une approche systématique de la revue de littérature approfondie, et qui visant aussi à examiner les recherches précédentes pertinentes autour du sujet. Les résultats montrent un lien significatif et positif entre l'intelligence artificielle et la performance organisationnelle. De même, une relation directe qui suggère aussi que l'intelligence artificielle dans la gestion des performances peut contribuer, renforcer la compétitivité des entreprises et favoriser leur croissance à long terme.

SECK-SARR (2023) explore les initiatives de fact-checking dans un contexte d'essor de l'intelligence artificielle. En référence aux théories de l'économie politique de la communication, des platforms studies, l'étude éclaire l'évolution très embrouillée des initiatives en Afrique. L'approche combine l'analyse de contenu et l'observation distanciée de deux plateformes de vérification des faits, choisies sur la base de leur ancrage local et de l'expérimentation des outils intelligents : Africa Check et Check4Decision. Les résultats soulignent les dépendances économiques et technologiques des plateformes africaines aux GAFAM par les services de fact-checking et un processus d'automatisation loin d'être abouti au regard des réalités locales. Il apparaît que le terrain africain offre un regard différent avec des contraintes structurelles et des biais « culturels » algorithmiques.

Bien que cette approche intègre l'analyse actuelle, elle ne prend pas en compte les organes de régulation dans la mise en œuvre de l'intelligence artificielle en Côte d'Ivoire. C'est à ce titre que la présente perspective s'intéresse particulièrement à l'autorité nationale de la presse dans le déploiement du monitoring des journaux en contexte ivoirien.

3. Méthodologie et techniques de collecte des données

Dans le cadre de cette étude, quatre outils ont été convoqués pour la collecte des données. Ce sont : l'échantillonnage par choix raisonné, l'entretien semi-directif, l'analyse de discours et l'analyse de contenu thématique.

3.1. La technique d'échantillonnage par choix raisonné

Pour cette étude, la technique d'échantillonnage par choix raisonné a été convoquée en raison de l'unicité de l'organe de régulation de la presse qu'est l'Autorité nationale de la Presse (ANP). Cet autorité administrative indépendante représente l'organe en charge de veiller à la conformité des éditeurs de journaux par rapport à la loi sur la presse et au monitoring des productions de celles-ci.

3.2. L'Analyse de contenu thématique

Dans le déploiement de cette technique, il s'agit de relever les éléments porteurs de sens et de les mettre en évidence par rapport aux différents axes retenus pour le questionnement du phénomène.

3.3. L'entretien semi-directif

Le guide d'entrevue semi-directif a été mobilisée afin de recueillir quelques informations auprès d'un responsable de l'autorité nationale de la presse et siégeant au comité de monitoring. Les échanges se sont articulés autour de trois axes fondamentaux. Ce sont :

- Les approches de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houpouëtiste
- Les innovations managériales survenues dans la régulation de la propagande houpouëtiste
- Les usages de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houpouëtiste

4. L'analyse et l'interprétation des données

La méthode compréhensive et l'analyse stratégique ont été convoquées pour analyser et interpréter les données.

4.1. La méthode compréhensive de Max Weber

A partir de cette méthode, la tâche consiste à réaliser trois opérations distinctes. Premièrement, elle s'attèle à relever les atouts du management de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houphouëtiste des journaux. Deuxièmement, et saisir Le recours à cette méthode permet de produire du sens aux faits rapportés par les organes de presse écrite ivoiriens. Il s'agit de procéder en deux étapes distinctes. D'une part, l'analyse circonscrit les éléments textuels porteurs de significations. D'autre part, la tâche consiste à les mettre en relation et dégager des significations. Cette phase a permis d'établir un lien avec certains mots utilisés, la similitude entre le positionnement du journal et l'image d'Alassane Ouattara autour de l'houphouëtisme.

4.2. L'analyse du discours

La technique d'analyse du discours contribue à élucider les marqueurs discursifs du positionnement idéologique de certains organes de presse écrite et la qualité des interlocuteurs en faveur d'Alassane Ouattara. Parmi les nombreux marqueurs qui ont été identifiés, la présente étude s'est intéressée aux cas d'accords, aux adjectifs qualificatifs valorisants et la proximité statutaire de certains organes de presse écrite avec le RHDP et son leader.

4.3. L'analyse stratégique de Crozier et Friedberg

Cette perspective théorique expose l'insertion de l'intelligence artificielle dans l'espace de la régulation des opinions politiques des journaux. Dans cette partie, il s'agit d'explorer les approches managériales de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houphouëtiste par l'ANP au prisme de certains indicateurs. Ce sont : Ensuite, cette approche mettra en évidence les effets du management de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houphouëtiste. Enfin, cette perspective théorique met en évidence les caractéristiques de l'houphouëtisme prônée par les journaux autour de l'image d'Alassane Ouattara.

5. Résultats

5.1. Une approche managériale de l'intelligence artificielle par l'éthique professionnelle

A travers les propos de recueillis, l'autorité nationale de la presse n'a pas encore intégré l'usage de l'Intelligence artificielle dans la régulation de l'information et par extension de la propagande houpouëtiste. C'est dans cette optique que D.B affirme ce qui suit : *sur la question nous n'avons pas une approche particulière de la régulation par l'Intelligence Artificielle. Ce qui est de l'IA, nous avons proposé des formations dans la Master class et l'ANP Academy pour que les journalistes puissent s'approprier les outils de l'intelligence artificielle de sorte à pouvoir savoir de quoi il s'agit et comment pouvoir l'utiliser dans leurs productions journalistiques. Seulement ce que nous disons aux journalistes très souvent, c'est un peu d'un point de vue éthique. Quand vous faites un article, un reportage entièrement à partir de l'IA sans le mentionner, c'est un peu contraire à l'éthique. Ce que nous avons essayé de faire dans la seconde édition de la Master class, nous avons fait appel à des professionnels pour présenter un peu l'IA dans sa notion, ses applications. Au niveau de l'ANP Academy, c'est la même chose.*

Dans le même ordre d'idées, D.B. soutient que : *non, pas pour le moment. La régulation se déroule toujours selon les mêmes procédés jusqu'à ce jour. Nous régulons c'est-à-dire le monitoring se fait selon la loi, les autres textes, c'est-à-dire la charte de protection de l'enfance. Mais nous n'utilisons pas encore d'outils de l'intelligence artificielle pour réguler. (...) c'est sur ce qui est écrit que nous régulons (...) Nous n'avons pas dans les dispositifs de l'ANP, les outils de l'IA pour réguler (...) Pour que nous intervenons sur une manipulation de l'information. Quand nous avons la preuve au regard des textes, nous prenons nos décisions. Mais dire l'outil IA, nous n'utilisons pas encore. Ce que nous disons aux journalistes, c'est un outil certes, mais il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le dire. Dans notre process des outils de l'IA.*

Par ailleurs, la tâche consiste à harmoniser l'utilisation de l'intelligence artificielle avec la loi sur la presse. A terme, il s'agit de procéder au monitoring éditorial à partir des textes vigoureux, qui constituent la base éthique du monitoring. Ce sont : le code d'éthique et de déontologie du journaliste, la loi sur la protection des mineurs et de l'enfance, la loi sur la presse. C'est pourquoi, D.B. affirme : *il s'agit d'une approche éthique de l'intelligence artificielle. Il faut que vis-à-vis du public le journaliste exhibe son honnêteté intellectuelle. Ce que les textes nous demandent de façon générale, c'est d'être honnête. Pour qu'un texte soit considéré comme un manquement, il faut que la loi le dise. Ce que nous considérons, c'est le côté éthique. C'est aussi le rapport du journaliste à son public. Si nous observons que tel*

contenu a été produit par l'IA si ça n'enfreint pas le code de déontologie, il n'y a pas de problème.

5.2. La sensibilisation et la formation comme innovations managériales liées à l'intelligence artificielle dans le monitoring de la propagande houpouëtiste

Relativement aux innovations managériales, l'ANP s'attèle au renforcement des capacités des journalistes et des éditeurs de presse et à la sensibilisation sur l'honnêteté intellectuelle, dans l'utilisation des outils de l'intelligence artificielle. Dans cette optique que D.B. souligne que : *(...) oui en fait, sur ces points, il faut dire l'ANP essaie de renforcer les capacités des journalistes sur ce nouvel outil qui est un outil formidable. Le gain du temps et aussi de la qualité, mais en même temps, sur les biais que pourraient engendrer l'intelligence artificielle. Pour utiliser l'IA, il faut aussi avoir des compétences. Donc c'est sur ce chemin que nous essayons de les conduire, en fonction de leurs capacités. Attention l'intelligence artificielle est là certes, mais il faut faire attention (...).*

Dans le même ordre d'idées, l'intelligence artificielle contribue à l'optimisation du traitement de la propagande houpouëtiste en raison de nombreux avantages qu'elle offre. C'est alors que D.B souligne que : *Oui je pense, si en retour vous avez l'humilité de reconnaître que cette production a été obtenue à partir de l'IA. Le produit obtenu à partir de l'IA dépend aussi du niveau de connaissance et de requête du journaliste. L'intelligence artificielle ne donne que ce qu'elle a comme donnée. Elle ne peut ne pas avoir de réponses. Elle vous donne ce qui est là. On essaie de les mettre en garde contre les outils de l'intelligence artificielle. Il faut même que vous ayez les aptitudes de lire les outils de l'intelligence artificielle.*

5.3. Une éthique inclusive pour l'usage de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houpouëtiste

Les différents usages de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houpouëtiste s'inscrivent dans une absence de cadre juridique inexprimé par la loi à tel point que l'autorité nationale de la presse propose quelques recommandations aux journalistes pour une approche éthique inclusive. C'est ainsi que D.B. affirme : *l'outil est là. Allons-y avec l'outil. On ne peut pas ne pas faire avec mais voilà les biais. Si vous n'avez pas une aptitude pour mieux comprendre, quelqu'un qui est averti en la matière pourra détecter des éléments de l'intelligence artificielle et ça vous décrédibilise. Vous signez en bas c'est-à-dire vous êtes une plume de renom. Et puis vous avez fait une production à 100% avec l'IA et des biais que vous*

n'avez pas pu observer. Et quelqu'un qui vous lit parce que le lecteur, il est divers, varié parce que ces productions ne sont plus personnelles. Mais ce sont des productions à partir de l'IA. C'est ce qu'on essaie de leur dire. Il faut avoir la confiance du public car on écrit pour être lu. C'est aussi le rapport du journaliste avec son public.

Outre ceci, les recommandations d'usages de l'intelligence artificielle s'appuient sur un dispositif éthique qui est de promouvoir un journaliste de qualité avec un nombre restreint de fautes professionnelles. Le but de ces recommandations est d'aider au choix et leur utilisation en fonction des besoins exprimés. C'est ainsi que D.B renchérit en ces termes : *Non non c'est-à-dire ceux qu'on a sollicité ce sont des anciens journalistes qui ont fait la formation. Bon, il y avait plusieurs hein. Ils ont fait des recommandations de plusieurs logiciels et applications. On a fait des recommandations de plusieurs outils de l'intelligence artificielle.*

6. Discussion

Les résultats de cette analyse ont permis de mettre en évidence une approche éthique des technologies de l'intelligence artificielle par l'autorité nationale de régulation (ANP). Celle-ci résulte d'une inadéquation avec le cadre juridique actuel qui ne confère pas à cette autorité administrative les prérogatives liées aux outils de l'intelligence artificielle. C'est dans le même ordre d'idées que Tall Laure et al. (2024) analysent les cadres politique, juridique, institutionnel et éthique pour une IA responsable en Afrique de l'Ouest : les cas du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal. En effet selon les auteurs, l'intelligence artificielle soulève de nouveaux enjeux liés entre autres, à la protection des données personnelles, à la cybersécurité et à l'ouverture des données. Ces défis sont certes mondiaux, mais ils trouvent une résonance particulière dans le contexte ouest-africain. Les pays de cette région, confrontés à ces enjeux, doivent se demander si leurs cadres juridiques sont adaptés pour répondre efficacement aux défis actuels et futurs de l'intelligence artificielle. L'expansion rapide des technologies d'intelligence artificielle en Afrique de l'Ouest pose des questions sur les cadres politiques, juridiques, institutionnels et éthiques appropriés pour soutenir cette croissance.

Sous cet aspect, cette source participe à la compréhension de la régulation de l'information dans la mesure où elle expose les approches et insuffisances juridiques de la régulation de la presse en Afrique de l'ouest. Cependant, les auteurs ont abordé la régulation par le haut ce qui n'intègre les autres techniques de régulation par le bas. C'est pourquoi, la présente analyse exhibe quelques éléments de régulation par l'autorité nationale de la presse.

Outre ceci, Alami M. (2024) examine, à travers une analyse théorique de la littérature étudiant la relation entre l'innovation et l'IA, les implications qu'exige l'innovation managériale à la suite de l'arrivée des technologies de l'IA et les perspectives d'innovation managériale qu'offre cette technologie. Les principaux résultats obtenus ont permis de recenser trois catégories d'implications de la montée des technologies de l'IA devant l'innovation managériale. Il s'agit des implications de préimplémentation, des implications stratégiques et celles nécessitant le renforcement des compétences informatiques des managers et de leurs collaborateurs. De même, l'auteur a relevé quelques perspectives d'innovation managériale au niveau de la production des entreprises, au niveau des pratiques managériales et au niveau des stratégies des entreprises, notamment, les stratégies commerciales.

L'approche ci-dessus constitue un tremplin pour comprendre les innovations managériales liées à l'émergence des outils de l'intelligence artificielle dans les entreprises. A cette fin, celle-ci expose quelques axes des innovations managériales impactés par les outils de l'intelligence artificielle. Cependant, cette source ne prend pas en compte les organes de régulation en contexte ivoirien. Dans ce contexte, la présente perspective met en évidence la régulation de la propagande houpouëtiste à partir de l'intelligence artificielle.

Mutatis mutandis, Wally Karim (2023) décrit les rapports que des journalistes ivoiriens entretiennent avec l'Intelligence artificielle (IA) en termes d'utilisation concrète dans leurs productions quotidiennes. A partir d'entretiens semi-directifs auprès de trente-huit journalistes (tous médias et lignes éditoriales confondus) de la presse ivoirienne, l'étude permet de noter que ce groupe professionnel semble ne pas être insensible à l'Intelligence artificielle et à toutes les possibilités qu'elle pourrait offrir dans le sens d'obtenir des productions de qualité. Cependant, dans un contexte local marqué par une double crise éditoriale et financière, la stratégie des entreprises de presse auxquelles des enquêtés ne repose pas sur l'Intelligence artificielle dans le but de renouer avec l'embellie. En outre, si ces journalistes dans leur grande majorité pensent que les dispositifs de l'Intelligence artificielle peuvent leur être profitables, ils indiquent n'avoir pas encore intégré cette nouveauté technologique dans leur quotidien; exceptés les journalistes des médias numériques qui, eux, testent de plus en plus certains dispositifs de l'Intelligence artificielle qu'ils jugent dignes d'intérêt dans la réalisation de leur travail.

Bien que cet auteur aborde la même perspective que la présente analyse, dans la mesure où il s'interroge sur l'implémentation des outils de l'intelligence artificielle dans le métier de journaliste. Mais, son approche s'avère limitée uniquement aux journalistes rédacteurs. Dans le même ordre d'idées, la présente analyse s'intéresse à l'implémentation des outils de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houthouëtiste.

Parallèlement à cela, Ibitowa P. (2022), à travers une analyse de contenu thématique des données, essentiellement nourri par la recherche documentaire, met en perspective, à la lumière de la double théorie de la liberté d'expression et de la responsabilité sociale des médias, la problématique de la liberté d'opinion sur le cyberspace médiatique public ivoirien, en lien avec les enjeux en cours et les principaux acteurs en scène. A cette fin, il montre que le cyberspace public ivoirien se présente comme un lieu d'expressions plurielles, un instrument de promotion de la bonne gouvernance et d'éveil citoyen. Cette étude a montré que le cyberspace médiatique ivoirien est dynamique et d'un enjeu capital, aussi bien pour les citoyens que pour les gouvernants. L'influence et l'attrait qu'il a sur les masses ainsi que son caractère insaisissable font de ce lieu un territoire à la fois convoité et redouté. Au regard de l'état la connaissance sur la question, il apparaît que l'information sur Internet est riche et variée, mais souvent sujette à avarie et susceptible de manipulation.

A travers cette approche, l'auteur ci-dessus s'inscrit dans le prolongement de la perspective actuelle parce qu'il met en évidence les dynamiques autour des contradictions du cyberspace ivoirien. Mais, cette approche n'intègre pas les acteurs de la régulation du cyberspace ivoirien notamment l'autorité nationale de la presse. A cette fin, la perspective actuelle expose les outils de l'intelligence artificielle dans le monitoring de la presse écrite ivoirienne.

Abordant dans le même sens, Koné T. (2016) tente de saisir le rapport des mécanismes de régulation et l'offre éditoriale des sites d'informations numériques, avec pour finalité la qualité des contenus. Ce texte vise, dans une perspective de constructivisme social, à évaluer l'impact des évolutions technologiques sur l'information, à inciter les journalistes numériques à adhérer à un corpus de valeurs et de règles pour guider leur pratique quotidienne, et à susciter l'institution de mécanismes de régulation efficace des nouveaux médias. Il constate que les sociétés africaines connaissent depuis le début du XXI^e siècle des transformations portées par les technologies de l'information et le numérique. Ainsi, avec l'essor des nouveaux médias, se développe un journalisme numérique en Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest

francophone, qui souvent, ne respecte pas les normes et les pratiques professionnelles. Ce qui vient poser avec acuité la question de leur liberté ajustée à leur responsabilité sociale dans un secteur encore fragile, mais où les risques d'excès sont bien réels du fait de la spécificité du support.

Sous cet angle, cette perspective analytique constitue un tremplin pour la compréhension de l'impact des technologies de l'intelligence artificielle dans le secteur des médias notamment dans la production et la diffusion de l'information. Mais, l'auteur de cette analyse exclut dans son approche l'organe de régulation qu'est l'autorité nationale de la presse. C'est alors que la présente étude s'intéresse particulièrement à l'implémentation des outils de l'intelligence artificielle dans la régulation de l'information politique nationale.

Conclusion

Au regard de ce qui précède, il convient de retenir que le management de l'intelligence par l'autorité nationale de la presse s'inscrit dans une perspective de conciliation de l'éthique et de la déontologie professionnelle, la loi sur la presse et la loi relative à la protection de l'enfance. Cette conciliation intervient dans un contexte de mutisme juridico-institutionnel autour des activités de l'ANP par rapport à l'intelligence artificielle.

Ensuite, on assiste à une approche par le bas du management de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houpouëtiste par l'ANP. Cette approche par le bas s'inscrit dans une approche collaborative avec les journalistes dans la mesure où elle prépare ceux-ci à intégrer l'éthique et la déontologie professionnelle dans le maniement de l'intelligence artificielle. L'offre de collaboration entre l'ANP et les organes de presse est perceptible à travers diverses activités de sensibilisation et de formation des journalistes pour une implémentation inclusive de l'éthique et la déontologie professionnelle.

En outre, le management de l'intelligence artificielle dans la régulation de la propagande houpouëtiste s'inscrit dans une perspective d'encadrement du dispositif et du processus de publication de l'information politique. A ce titre, l'approche mobilisée par l'ANP consiste à renforcer les capacités des journalistes dans la recherche, la collecte, le traitement et la publication des informations relatives à l'image des leaders politiques nationaux.

C'est alors que, la découverte de cette relation indirecte entre l'intelligence artificielle et l'optimisation des activités de régulation renforce l'importance stratégique de l'adoption et de l'intégration de l'intelligence artificielle par l'autorité nationale de la presse. L'intelligence

artificielle est susceptible de conduire à une amélioration de la performance dans la régulation de la presse à plusieurs niveaux.

Ainsi, en mettant en évidence cette relation, l'étude offre des informations aux décideurs et aux gestionnaires. Celle-ci les encourage à explorer davantage les possibilités autour de l'intelligence artificielle pour optimiser les opérations, prendre des décisions bénéfiques et proposer des expériences améliorées dans l'activité de régulation. Cela souligne également la nécessité pour l'autorité nationale de la presse de développer une stratégie d'intelligence artificielle et de mettre en place les ressources nécessaires pour maximiser les avantages de cette technologie émergente.

En somme, cette analyse expose l'importance croissante de l'intelligence artificielle dans le contexte des performances de l'autorité nationale de la presse et encourage les entreprises de presse à intégrer cette technologie pour rester compétitives sur le marché. Aussi, il est crucial de trouver un équilibre entre l'exploitation de son plein potentiel et la prise en compte des préoccupations éthiques et sociales qui accompagnent l'utilisation des outils de l'intelligence artificielle.

Références bibliographiques

- ALAMI .M (2024) « L'innovation managériale à l'ère de l'intelligence artificielle : implications et perspectives », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 23 » pp: 1112 – 1132.
- GNONZION Célestin (2017). « Régimes politiques et liberté de la presse en Côte d'Ivoire : une approche descriptive du multipartisme à la troisième république », Revue de Littérature et d'Esthétique Negro-Africaines, pp.105-119
- GUEU Deu Youeu Patrice (2012). « La loi et les médias en Côte d'Ivoire », Fondation pour les médias en Afrique de l'ouest, pp. 1-26
- IBITOWA P. (2022) « Espace public ivoirien et perte du monopole de l'information : réalités, enjeux et tentatives de contrôle du cyberspace médiatique par l'État. », Revue Internationale du chercheur «Volume 3 : Numéro 4 » pp : 539 – 562
- KONE Tahirou (2016) “De la question de l' (auto)régulation des nouveaux médias en Afrique de l'ouest francophone”, Communication, technologies et développement [Online], 3, Online since 30 October, connection on 14 February

2025. URL: <http://journals.openedition.org/ctd/960>; DOI: <https://doi.org/10.4000/ctd.960>

- MDAARY .S (2024) « Intelligence Artificielle et la performance organisationnelle: Une revue de littérature », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 23 » pp: 0726 – 0752.
- SECK-SARR Sokhna-Fatou, « Intelligence artificielle et fact-checking en Afrique : entre logiques de dépendance et limites de l’automatisation », *tic&société* [En ligne], Vol. 17 | N° 1-2 | 1er semestre 2023 - 2ème semestre 2023, mis en ligne le 31 mai 2024, consulté le 30 juillet 2024. URL : <http://journals.openedition.org/ticetsociete/8317> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/11r9g>
- TALL Laure et al. (2024) “Analyse des cadres politique, juridique, institutionnel et éthique pour une IA responsable en Afrique de l’Ouest : les cas du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte-d’Ivoire et du Sénégal”, *Communication, technologies et développement* [Online], 16, Online since 01 November 2024, connection on 14 February 2025. URL: <http://journals.openedition.org/ctd/12418>; DOI: <https://doi.org/10.4000/12nfe>
- WALIYU Karimu (2017). « Pacifier la presse écrite en Côte d’Ivoire. Analyses de deux décennies de tentatives de professionnalisation des quotidiens ivoiriens depuis 1990 », thèse de doctorat en communication, université de Paris 8, 389p.
- WALIYU Karimu. (2023). Intelligence artificielle et médias en crise : enjeux, réalités et défis en contexte ivoirien. *Revue RAMReS – Sci. Appl. & de l’Ing.*, Vol. 5(1), pp. 18-24. ISSN 2630-1164.